

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

AMENDEMENT

N ° CS1788

présenté par

M. Bentz, M. Odoul, M. Frappé, Mme Loir, Mme Pollet, M. Dessigny, Mme Hamelet,
M. de Lépinau et Mme Dogor-Such

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.